

DÉLIBÉRATION N° 2025-77
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

Date de la convocation :	
21 mai 2025	
Date de séance :	
27 mai 2025	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
28 mai 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	23
Procurations	9
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul		X	
TAMA GEORGES Hinatea		X	TEATA Marcelino
TEMEHARO René		X	KOUAKOU Georges
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice		X	IENFA Jules
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva		X	VANFFAUT Georges
MAI Alain		X	
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche	X		
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia	X		
LIU SING Thierry		X	CHIN FOO Cynthia
PERRY Doris		X	MARTIN Alfred
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	BUILLARD Michel
DARROUZES Nélia		X	LE CAILL Heinui
TETAUVIRA Benjamin		X	FOSTER Makau

OBJET :

**PORTANT
APPROBATION DU
DOSSIER TECHNIQUE
ET DU PLAN DE
FINANCEMENT DE
L'OPERATION
« PROGRAMME
ADULTES-RELAIS
2025 »,
ET AUTORISANT LE
MAIRE A SIGNER LA
CONVENTION DE
FINANCEMENT Y
AFFERENTE.**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

23 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- Vu** le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;
- Vu** l'arrêté n° 234/IDV du 27 avril 2005 instituant un syndicat mixte entre les communes de Mahina, Arue, Pirae, Papeete, Faa'a, Punaauia, Paea et la Polynésie française pour la gestion du contrat de ville de l'agglomération de Papeete modifié par l'arrêté n° 13/IDV du 21 mai 2007 ;
- Vu** le contrat de ville de l'agglomération de Papeete signé le 30 juin 2015 entre l'État, la Polynésie française et les communes de Mahina, Arue, Pirae, Papeete, Faa'a, Punaauia, Paea, Papara et Moorea-Maiao ;
- Vu** la décision de la commission de programmation des projets du contrat de ville du 25 avril 2025 ;
- Vu** la délibération n°04-2025 du 25 avril 2025 du syndicat mixte en charge de la gestion du contrat de ville de l'agglomération de Papeete ;
- Vu** le rapport n° 2025-39 du 27 mai 2025 présenté par Madame Sylvana Puhetini, 4^e adjointe au maire déléguée à la politique de la ville et à la santé

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 27 MAI 2025

ADOpte

Article 1

Sont approuvés le dossier technique et le plan de financement de l'opération « **Programme Adultes-relais 2025** ».

Article 2

Le financement de cette opération dont le coût est estimé à **1 956 500 francs CFP TTC**, est prévu comme suit :

- | | |
|--|---------------------------------|
| - Part du syndicat mixte au titre du contrat de ville (40 %) : | 782 600 francs CFP TTC |
| - Part communale (60 %) : | 1 173 900 francs CFP TTC |

Article 3

Le Maire est autorisé à signer la convention de financement relative à la participation du contrat de ville à cette opération.

Article 4

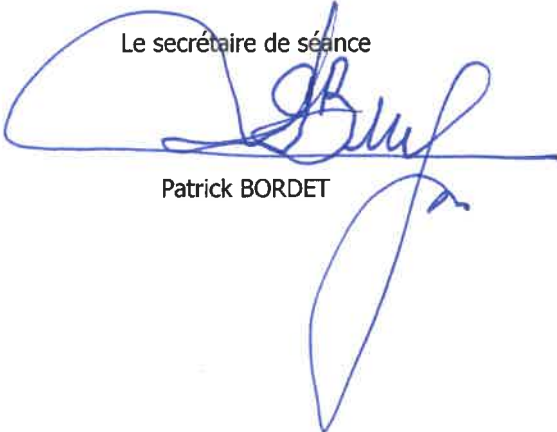
Il est autorisé à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de ces conventions, le cas échéant.

Article 5

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la commune.

Article 6

La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance

Patrick BORDET

Monsieur Le Maire

Michel BUIILLARD

RAPPORT N° 2025 - 39

**relatif à un projet de délibération portant approbation du dossier technique
et du plan de financement de l'opération « Programme Adultes-relais 2025 »
et autorisant le maire à signer la convention de financement y afférente**

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjointes,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Porté par la brigade des Adultes-relais, ce programme d'action s'inscrit dans la continuité des efforts engagés par la municipalité ces dernières années. Mobilisée tout au long de l'année, la brigade mène en effet diverses actions de médiation auprès des habitants. En 2025, dans cette logique de proximité, et pour faire face à des besoins identifiés comme prioritaires, le programme d'action porte sur les problématiques suivantes :

Favoriser l'accès aux droits et aux démarches administratives :

- Anonymes, gratuites et confidentielles, les permanences d'information et d'orientation (PIO) mises en place dans les maisons de quartier, permettent d'assurer un service de proximité en faveur des personnes les plus vulnérables. Des administrés confrontés à des situations complexes y sont fréquemment accueillis.
- Hors permanences et selon les besoins, les Adultes-relais épaulent les administrés les plus en difficulté dans leurs démarches.

Favoriser l'implication des habitants dans des projets participatifs :

- Engagé sur divers secteurs de Papeete (Mama'o, Titioro Uta), le processus de démarche participative vise à favoriser l'implication des habitants dans la mise en place de projets d'embellissement de leur quartier. Des ateliers d'intelligence collective sont ainsi mis en place, permettant de travailler de concert avec les habitants à chaque étape du projet (de sa conception à sa réalisation). Une intervention sur les secteurs des Hauts-de-Vallons à La Mission et de Taupeahotu à Taunoa est envisagée en 2025.

Accentuer la médiation dans le cadre scolaire :

- Action menée de concert avec les directions des collèges Maco-Tevane et Louise-Tehea-Carlson, ce projet vise à rapprocher l'institution scolaire et les familles de nos quartiers. Les Adultes-relais jouent, là encore, le rôle d'interface entre ces deux acteurs en cas de nécessité. A souligner qu'ils participent aux réunions multi partenariales du Groupe de persévérance scolaire du collège Louise-Tehea-Carlson, visant à trouver des solutions pour les élèves les plus en difficulté.

Dans ce cadre et afin de permettre aux élèves ciblés de retrouver une dynamique positive dans leur parcours scolaire et, plus généralement, dans leur vie, diverses actions sont engagées ainsi qu'un programme personnalisé, notamment par la mise en place d'ateliers (*valorisation et estime de soi, découverte des métiers, ateliers sportifs, etc*) coanimés par des personnes ressources.

... / ...

Le coût de cette opération est estimé à **1 956 500 francs CFP TTC**, dont le financement est assuré ainsi :

- 40 % par le syndicat mixte au titre du contrat de ville, soit **782 600 francs CFP TTC** ;
- 60 % par la commune, soit **1 173 900 francs CFP TTC**.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du conseil municipal.

Papeete, le 27 mai 2025

La Rapporteuse,

Sylvana Puhetini

4^e adjointe au maire

déléguee à la politique de la ville et à la santé

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20250527-DEL2025_77-